

Lou Tambourinaire



N° 206 – Avril 2024

Les Élections européennes



Voir page 8



Travaux d'aménagement
de la **Halle**



p.8

Agenda 30 :
Questionnaire à remplir

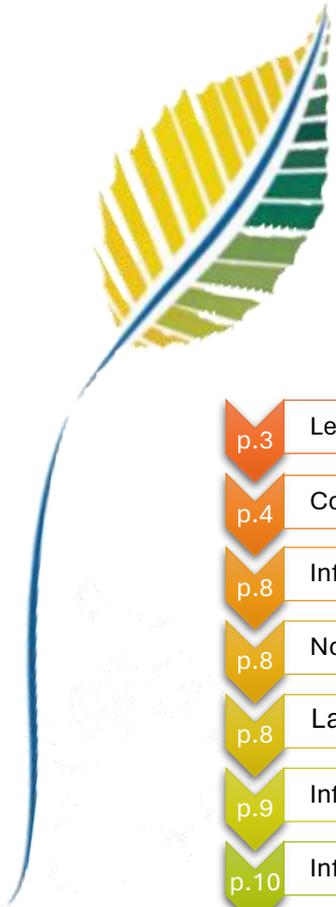


p.32

Les inscriptions à
l' **école** c'est maintenant !



p.9



Sommaire :

| | |
|------|--|
| p.3 | Le mot du maire |
| p.4 | Conseil municipal |
| p.8 | Informations pratiques concernant la Mairie |
| p.8 | Nos habitants |
| p.8 | La permanence de l'assistante sociale |
| p.9 | Informations importantes |
| p.10 | Informations diverses |
| p.15 | La Bibliothèque municipale |
| p.17 | La vie associative |
| p.18 | Calendrier des manifestations |
| p.27 | Communauté de commune |
| p.28 | Permanence des organismes |
| p.29 | Liste des commerçants, artisans et professions libérales |
| p.30 | Memento des numéros utiles et messes |
| p.31 | Agenda 30 : questionnaire à remplir |

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Coralie MICHEL.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



PanneauPocket

Suivez l'actualité et les alertes de **Faux** avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur   

© 2023 PanneauPocket



Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs, chers amis.

Alors que le monde agricole est en crise, je tiens à renouveler mon soutien ainsi que celui du conseil municipal à tous les agriculteurs.

Les maires ruraux que nous sommes, saluent le rôle clé du monde agricole dans l'économie locale via les ventes directes de proximité, dans l'entretien de nos paysages, la souveraineté alimentaire de notre pays, le développement d'un tourisme qui couvre une majeure partie de nos territoires ruraux. Tout ceci participe fortement à l'économie locale.

Comme je l'évoquais dans mon édito d'il y a un an, le contexte national ne portait guère à l'optimisme et c'est toujours le cas. Les nouvelles préoccupantes du contexte international, le réchauffement climatique si inquiétant pour l'avenir de notre planète, nous incite encore plus à apprécier et mesurer la qualité de vie dont nous bénéficions au sein de notre territoire. C'est un privilège et un atout qu'il convient de préserver.

C'est notre devoir d'élus locaux d'y contribuer et de continuer à vous apporter notre soutien. Créer sur le plan local des conditions pour vous aider à améliorer les services mis à votre disposition, aider les porteurs d'événements pour conforter le lien social et le partage dans notre commune. Très aidés et appuyés en cela par l'engagement des associations et des citoyens qui participent au « bien vivre » dans notre commune, et je les en remercie.

À ce titre comme vous avez pu le constater, le chantier important de l'année 2024, halle et bâtiment professionnel pâtisserie boulangerie, commence à émerger malgré des conditions climatiques peu favorables. L'avenir de Faux se construit aussi grâce aux réalisations et projets que nous mettons en œuvre.

Nous allons être amenés ce mois d'avril, pour la 4^{ème} année du mandat à voter notre budget pour 2024, et comme toutes les années passées, nous souhaitons rester attentif à son bon équilibre, au vu des incertitudes qui semblent naître sur nos dotations futures.

L'identité de Faux, cela doit rester « Faux vivre ensemble » le bonheur de vivre, le partage, la générosité et la fraternité.

Mais aussi, comme vous l'avez constaté au travers de la démarche Agenda 30, nous devons prendre conscience que notre attitude devient essentielle pour la survie de la nature de nous-mêmes et également de nos enfants.

Nous devons devenir responsables : responsables de nos actes, responsables de notre avenir et de celui de nos enfants. C'est pourquoi nous devons développer des solutions durables pour l'environnement. Et nos actions sont aussi importantes au niveau collectif qu'individuel.

Pierre Jackez-Hélias, un écrivain breton a écrit dans son livre la sagesse de la terre que « la sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement ». Pour être complices, il faut apprendre à se connaître et ensuite à se respecter tout en donnant tout son amour.

Il me semble qu'il s'agit réellement de prendre conscience que la nature est notre mère à tous et que nous devons la préserver pour qu'elle continue à être cette mère nourricière pour les générations futures. Aimons-la donc tendrement tous ensemble ...



Le Maire,

Alain Legal

Conseil municipal :

➤ Conseil municipal du 17 janvier 2024 :

Le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, LEGAL Alain, MAHIEU François, Absents représentés : FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, MALONE Clark

Absente excusée : HUARD Anne
M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Informatisation de la bibliothèque et règlement intérieur,
- 2) Contingents incendie communaux - proposition de protocole de versement par échéance,
- 3) Convention fourrière 2024 - SPA,
- 4) Avenant n° 3 mise à disposition du groupe scolaire par la Commune de FAUX auprès de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (régularisation salle de motricité),
- 5) Protection sociale complémentaire - proposition de contrat collectif par le CDG 24,
- 6) Proposition du zonage des ZAE nR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables),
- 7) Recrutement Agence Postale Communale - accroissement temporaire,
- 8) Demande de subvention pour un séjour scolaire à Paris,
- 9) Dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Questions diverses :

1) Informatisation de la bibliothèque et règlement intérieur

Mr le maire propose de finaliser l'informatisation de la bibliothèque. Il présente les avantages de celle-ci à savoir : Pour les emprunteurs : faciliter les emprunts avec la possibilité de commander directement sur le site de la BDP24 et suivi sur ce même site des demandes en cours.

Pour les animatrices de la bibliothèque : gestion plus rapide pour la recherche d'ouvrage par titre, nom d'auteur, thèmes... y compris pour l'école – relances simplifiées – moins de livres égarés - statistiques de fin d'année plus rapides et complètes – saisie plus facile des nouveaux ouvrages (lecture automatique du code barre ou code ISBN)

Cette informatisation permettra aussi la mise en commun des ouvrages nous appartenant qui deviendront accessibles au prêt dans d'autres bibliothèques. Elle permettra aux animatrices de se consacrer plus

sereinement à ce qui est essentiel pour la vie de la bibliothèque à savoir l'accueil du public, de l'école et les animations régulières ou exceptionnelles (nuit de la lecture, ateliers...)

Le coût de cette informatisation est de 540€ TTC sans reprise des données. Les données des ouvrages présents à FAUX seront saisies par nos soins et intégrées dans la base de données. Des étiquettes code barre sont aussi à prévoir pour 80,40€ TTC. Elle se fera en partenariat avec les équipes de la BDP24.

Cette informatisation entraîne une modification du règlement intérieur de la bibliothèque. Celui-ci a été transmis aux membres du conseil pour lecture.

Le conseil municipal valide la mise en place de l'informatisation de la bibliothèque et la modification de son règlement intérieur qui en découle par 14 voix

2) Contingents incendie communaux - proposition de protocole de versement par échéance.

Comme chaque année le SDIS nous a indiqué le montant définitif de notre participation pour 2024 à savoir 21693€ en hausse de 4,77%. Depuis 2023 le SDIS nous propose un protocole de versement par échéance mensuelle, qui doit être validé par le conseil. Les versements mensuels seront aux alentours des 1807,75€

Le conseil municipal valide cette proposition de protocole par 14 voix,

3) Convention fourrière 2024 - SPA.

Cette convention est elle aussi à valider chaque année. Elle comporte quelques évolutions pour tenir compte des difficultés de la SPA liées à une augmentation des prises en charge d'animaux :

- pas d'admission directe par les habitants, il faut passer par la mairie
- la SPA accepte les chats errants mais pas les chats sauvages (non manipulables)
- seul le gestionnaire de la SPA peut valider l'admission d'un animal
- les soins vétérinaires d'urgence donnés seront facturés au propriétaire s'il est retrouvé
- dans le cas contraire ils seront facturés à la commune
- pas de capture par la SPA

Le tarif passe à 1€ par habitant.

Le renouvellement entraîne le prêt de matériel adapté à la capture d'animaux abandonnés, accueil prioritaire des chats, la possibilité d'enquêtes pour maltraitance, l'aide et des tarifs adaptés pour des campagnes de stérilisations de chats.

Le conseil municipal valide la convention fourrière proposée par la SPA par 14 voix.

4) Avenant n° 3 mise à disposition du groupe scolaire par la Commune de FAUX auprès de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (régularisation salle de motricité).

Depuis le 28 février 2022 la salle n°2 de l'ancien local des associations est mise à disposition de la CCPSP en vue d'y

établir une nouvelle salle de motricité, décidée par délibération n°2022-06 du 23 Février 2022. Ce bien n° 8B à l'inventaire de Faux est estimé à 79 265.18 €.

Cet avenant validé par la trésorerie de Bergerac entraîne la prise en charge complète des annuités de l'emprunt contracté en 2013 pour la rénovation des salles associatives.

Le montant pris en charge est de 5108,56 € à partir de 2023 et de 4702,68 € pour l'annuité 2022 à compter du 28 février 2022. Le prêt se termine en 2028.

Le conseil municipal valide l'avenant N°3 présenté par 14 voix.

5) Protection sociale complémentaire - proposition de contrat collectif par le CDG 24.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50 % minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90 % du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Centre de gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 3^{ème} trimestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Le conseil municipal par 14 voix décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, donne mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation, prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1^{er} janvier 2025 et autorise le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

6) Proposition du zonage des ZAE nR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables).

Monsieur le Maire présente les cartes.

Il est demandé que le zonage soit révisable en fonction des dossiers.

Mr le maire propose que l'intégralité du territoire soit intégrée dans ce zonage pour le solaire sur les habitations.

La question de l'intégration des bâtiments communaux existants ou à créer sera évoquée auprès du commissaire enquêteur en charge de la consultation pour le PLUi.

Le conseil municipal valide ces propositions par 14 voix.

7) Recrutement Agence Postale Communale - accroissement temporaire.

Mme Amélie MAILLET quitte le secrétariat de Faux au 29 février. Pour assurer la continuité du service, il est proposé la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité avec un CDD, d'une durée de 6 mois renouvelable, de 20H par semaine.

Les entretiens destinés au recrutement d'une personne démarrent le 19 janvier. La personne recherchée sera affectée à l'agence postale et viendra en soutien au secrétariat.

Le conseil municipal valide la création d'emploi d'accroissement temporaire d'activité par 14 voix.

8) Demande de subvention pour un séjour scolaire à Paris.

L'école d'ISSIGEAC organise du 13 au 15 mars un voyage scolaire à PARIS. 4 classes sont concernées pour un effectif de 76 élèves. 5 de ces élèves sont domiciliés à FAUX et une demande de subvention a été faite auprès de la mairie. Le coût du voyage est de 320€ par enfant.

Comme pour d'autres participations à des voyages scolaires Mr le maire propose une subvention de 60€ par enfant. Les parents seront directement informés de cette aide.

Le conseil municipal valide la subvention de 60€ par enfant par 14 voix.

9) Dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il s'agit d'autoriser M le maire à effectuer des dépenses d'investissement avant la validation du budget en application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le montant maximum autorisé est de 25% du total des investissements de l'année 2023. Mr le maire précise qu'il sollicitera l'accord du conseil dans tous les cas de figure.

Le conseil municipal autorise Mr le maire à effectuer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du total des investissements de l'année 2023 par 14 voix.

INFORMATIONS DIVERSES :

- changement de nom de la commune : Mr le maire a interrogé Mr le Préfet au sujet de l'avis défavorable donné par la directrice des archives départementales. Il a mis en avant les derniers problèmes apparus avec les logiciels de l'ATD.

- labellisation Terre de Jeux : la caravane du département sera présente le 24 avril à FAUX pour organiser des olympiades.

- nuît de la lecture : le vendredi 26 janvier dans la salle du conseil

- eaux pluviales : les plans de ce réseau en possession de la mairie ne correspondent pas à la réalité du site prévu pour la construction de la halle. Il est beaucoup plus restreint que prévu ce qui entrainera un coût supplémentaire.

➤ Conseil municipal du 21 février 2024 :

Le vingt et un février deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MALONE Clark.

Absents représentés : DEMBRI Kamel, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire,

Absents excusés : AGUESSE Rachel, HUARD Anne, MAHIEU François

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 17 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Mr le maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

Point 9) validation de la convention Assainissement collectif du Bourg de FAUX- Convention SAUR

Point 10) modification d'un plan incliné entre la halle et une maison mitoyenne

- 1) Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit agricole
- 3) Renouvellement des candidatures aux Marchés d'achat d'Énergies pour 2026-2028
- 4) Devis compteur eau potable et devis pour le raccordement lignes de communications du bâtiment de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie.
- 5) Demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du Collège de Lalinde
- 6) Avenant aux contrats des missions contrôle technique et coordonnateur SPS pour le marché de la Halle et du Bâtiment local de stockage et espace vente boulangerie - pâtisserie.
- 7) Demande de subvention Travaux d'éclairage public - « Modernisation éclairage public année 2024 »
- 8) Adhésion (Amis de la Gendarmerie »

Questions diverses :

1) Renouvellement de la ligne de trésorerie banque postale

Cette ligne de trésorerie d'un montant de 50000 € arrive à échéance fin février 2024. Mr le maire propose sa prolongation pour un an au vu des besoins de trésorerie liés aux travaux en cours (halle, pâtisserie, stockage).

Les conditions pour le renouvellement sont : commission d'engagement de 100€, tirage minimum de 10000€, taux fixé sur un indice ESTER actuellement de 3.91% +1.67 soit 5.58%.

Le renouvellement est validé par 12 voix.

2) Renouvellement de la ligne de trésorerie Crédit agricole

Le montant de cette ligne de trésorerie est aussi de 50000 €. Mr le maire propose sa prolongation pour un an.

Les conditions pour le renouvellement sont : commission d'engagement de 200€, tirage minimum de 1000€, taux fixé sur un indice EURIBOR actuellement de 3.926% +0.9 soit 4.826%.

Cette ligne sera utilisée en priorité.

Le renouvellement est validé par 12 voix.

3) Renouvellement des candidatures aux Marchés d'achat d'Énergies pour 2026-2028

Le contrat en cours avec le SDE24 nous a permis de limiter les conséquences de la hausse des prix de l'électricité.

Le SDE24 nous demande de renouveler notre candidature pour ces achats groupés sur les marchés de l'énergie pour la période 2026-2028 (3 ans). Cette anticipation lui permet de négocier au mieux les achats groupés d'énergie en regroupant un maximum de communes et de communautés.

Le renouvellement est validé par 12 voix.

4) Devis compteur eau potable et devis pour le raccordement lignes de communications du bâtiment de stockage et espace vente boulangerie-pâtisserie.

Mr le maire présente 2 devis établis pour la future pâtisserie :

- pour poser le compteur d'eau la société SAUR a présenté un devis de 1101.74 € HT soit 1322.07 TTC,
- pour une ligne téléphonique et Internet le devis est de 965 € HT soit 1158.00 € TTC.

Le conseil autorise la signature des 2 devis par 12 voix.

5) Demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du Collège de Lalinde

Le collège de Lalinde a fait une demande de subvention pour différents projets et activités, pour 2 enfants de la commune (dont un non connu des services de la mairie)

L'aide de la commune est attribuée pour un enfant de la commune et pour un projet bien identifié auquel il participe ce qui n'est pas le cas pour cette demande.

Cette précision sera apportée à la réponse qui sera faite au foyer du collège.

Le conseil se prononce négativement sur cette demande par 12 voix.

6) Avenant aux contrats des missions contrôle technique et coordonnateur SPS pour le marché de la Halle et du Bâtiment local de stockage et espace vente boulangerie - pâtisserie.

Les contrôleurs techniques et les coordonnateurs SPS ont été sollicités uniquement pour le projet de la Halle.

En effet, au moment de la consultation pour ces missions, le conseil municipal n'avait pas encore approuvé le projet local de stockage et espace vente de la boulangerie-pâtisserie en tranche ferme. (Pour rappel, le projet initial était un local de stockage et des sanitaires en tranche conditionnelle).

Il convient de valider les avenants au contrat pour que ces missions soient assurées pour le bâtiment local de stockage et l'espace vente boulangerie-pâtisserie.

Le montant des prestations supplémentaires est:

Mission CT : 2 400,00 € HT

Mission HANDCO : inchangé

Mission de la vérification initiale installations électriques : 400,00 HT

Mission SPS : 1230 € HT.

Mr le maire informe qu'une assurance dommage sera aussi nécessaire pour les constructions en cours.

Le conseil autorise la signature de cet avenant par 12 voix.

7) Demande de subvention Travaux d'éclairage public - « Modernisation éclairage public année 2024 »

Suite à la convention signée dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, une première tranche a été réalisée en 2023. Les travaux de l'opération pour l'année 2024 est de 1 1 083.33 € HT

Une subvention peut être demandée au titre du fonds vert.

Le plan de financement est le suivant :

Montant hors taxes des travaux 11 083.33 €HT

Subvention SDE24 au taux de 35% soit 3 879.16 €HT

Subvention FONDS VERT au taux de 20% soit 2 216.67 €HT

Autofinancement 45% soit 4 987.50 €HT

Le conseil autorise Mr le maire à demander la subvention FONDS VERT par 12 voix.

8) Adhésion « Amis de la Gendarmerie »

Nous avons reçu une proposition pour adhérer à l'association les « AMIS DE LA GENDARMERIE ».

L'association revendique 16 000 adhérents. Le bulletin d'inscription précise qu'il s'agit d'une cotisation libre à partir de 100 €.

Mr le maire indique que les objectifs de l'association semblent reprendre ceux qui font partie des « obligations » des gendarmes. Il n'y a pas d'actions spécifiques.

Cette adhésion semble plutôt être un choix personnel de chacun et non celui de la commune. Elle sera proposée dans ce sens aux élus et habitants intéressés.

Le conseil décide de ne pas adhérer à l'association par 12 voix. Toutefois une discussion aura lieu avec le représentant de la gendarmerie lors de sa venue annuelle auprès du conseil.

9) Validation de la convention Assainissement collectif du Bourg de FAUX- Convention SAUR

La société SAUR a fait parvenir son modèle de convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif de la commune.

La rémunération est fixée pour 2024 à 2 €HT par facture et par abonné.

Elle est conclue pour 10 ans, durée du contrat de concession passé entre la SAUR et le syndicat SMAEP COTEAUX POURPRES soit jusqu'au 31 décembre 2033.

Le conseil valide cette convention par 12 voix.

10) Modification d'un plan incliné entre la halle et une maison mitoyenne

Mr le maire présente les 4 propositions de Mme AUROUX architecte du projet de halle pour limiter les interactions entre la halle et la maison mitoyenne.

Le conseil choisit la proposition 1 qui permet de conserver une rampe d'accès facilitant le déplacement de charriot support de table ou d'un diable pour le transport de chaises. Il permet aussi de conserver en l'état les boîtiers EDF et leur accès. Enfin il éloigne la partie remblayée en calcaire du corps principal de la maison évitant ainsi d'éventuelles complications.

Le conseil valide la proposition N°1 par 12 voix, et ce sans surcoûts (à négocier avec l'architecte).

INFORMATIONS DIVERSES :

- réunion PLUj : mardi 28 février une réunion sera consacrée à l'analyse des avis émis par les PPA (Personnes Publiques Associées- chambre d'agriculture, INAO, DDT, département...)

- réunion publique sur la fibre : cette réunion qui a eu lieu à ISSIGEAC le 15 février a permis de faire le point sur l'avancée des travaux. Nous sommes en phase de gel commercial pour 12 semaines. A l'issue de ce gel chaque abonné pourra contacter son opérateur (ou en changer) pour finaliser l'arrivée de la fibre dans le domicile. Il est bien rappelé que cette pose est gratuite sauf si des travaux de modifications de l'arrivée dans le domicile sont demandés. ATTENTION AUX PROPOSITIONS FAITES PAR DES INTERVENANTS NON SOLLICITES. Le syndicat en charge de la gestion de la fibre précise aussi que pour la DORDOGNE la disparition du réseau en cuivre doit commencer en 2026 et que le coût de l'abonnement fibre sera proche ou équivalent à celui du cuivre pour un débit sans commune mesure.

- sortie Walibi : prévue le samedi 25 mai. Mmes DORLEAC et GACHET-MORAND et Mrs DEMBRI ET MALONE se proposent pour accompagner les enfants (**A voir Claire et Kamel étaient représentés**)

- ouverture du composteur collectif : une animation est prévue le vendredi 8 mars à 16H30 par la mairie avec une personne du SMD3 pour répondre aux interrogations. Une information sera faite auprès des parents d'élèves.

Fin du conseil : 23H00

Informations pratiques concernant

la Mairie:

➤ Les horaires :

| | Lundi | Mercredi | Vendredi | Samedi |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------|
| MAIRIE | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h30 | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h30 | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h30 | |
| BIBLIOTHEQUE | 16h30 – 18h00 | 16h00 – 18h00 | | 10h00 – 12h00 |
| AGENCE POSTALE | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h00 | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h00 | 9h30 – 12h00 14h00 – 17h00 | |

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE DE LA
MAIRIE LE 10 MAI 2024**

Nos habitants :

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS :

- Pieter, Kié BOODA et leur fils Issey aux Fargues
- Jaye DANIELS aux Fargues
- Francis Désignére et Christel CHAGNOT à Lajasse



AVIS DE DÉCÈS

DÉCÈS :

GUÉRU Denise décédée le 18 février 2024 à LIBOURNE

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est L'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR SUR LE SITE :

<https://app.panneaupocket.com/>



La permanence de l'assistante sociale :



Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoutès-et-Flaugeac).

Informations importantes :

Les Élections :

En vue des élections européennes prévues le 9 juin, pensez à vous inscrire **dès MAINTENANT** sur les listes électorales.

- ✓ Soit physiquement en vous rendant au secrétariat de mairie aux heures et jours d'ouverture.

Prévoir les pièces suivantes :

- le cerfa n°12669*02 rempli,
- une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture téléphone portable).

- ✓ Soit en ligne depuis <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez vérifier votre inscription sur des listes électorales depuis :

Dates limites d'inscription :

- ✓ En ligne : 1^{er} mai 2024
- ✓ Par courrier, en mairie ou en consulat : 3 mai 2024



ATTENTION !!



Suite au raccordement pour la fibre, nous vous invitons à vous méfier des démarchages. Certains peuvent être abusifs et frauduleux.

Il vaut mieux vous rapprocher de votre opérateur habituel.



En raison des travaux d'aménagement de La Halle, de la construction de la boulangerie pâtisserie et du local annexe, la circulation et le stationnement sont modifiés comme suit :

- Petite place du foirail : interdiction de stationnement
- Rue Neuve : route barrée depuis la rue du foirail.

L'accès est réservé aux riverains depuis la rue Paul Abadie.

Merci de ralentir !

Inscriptions scolaires :

Peuvent être admis les enfants nés en 2021 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2024).

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'admission des élèves en classe de Toute Petite Section (TPS) est subordonnée à l'accord préalable de la directrice de l'école, au vu des effectifs et du profil de la classe, et également des places disponibles. Concernant les enfants nés dans le premier semestre 2022, leur inscription préalable en TPS est obligatoire, et ils doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes :

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école

maternelle ou en école élémentaire s'effectue à l'école **publique de Faux**. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.

- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école **publique d'Issigeac**, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il vous faut obligatoirement prendre rendez-vous au préalable :

École de Faux : 05.53.24.32.17

École d'Issigeac : 05.53.58.70.71



Nous rappelons que l'instruction est obligatoire à partir de trois ans. Si des familles font le choix de l'Instruction dans la famille, il est de leur ressort de se rapprocher de leur mairie ainsi que de contacter la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne.

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 juin 2024**.

Informations diverses :

➤ Carrières de Lanquais :

Animation de découverte des chauves-souris à destination des écoles primaires

Inté en 2018, les écoles primaires des trois communes bénéficient, à tour de rôle, tous les trois ans, d'une animation de découverte des chauves-souris.

Elle se déroule sur les horaires d'une demi-journée scolaire, c'est-à-dire environ 2 x 1 h 15 d'animation et s'adresse aux classes de CM1/CM2.

L'objectif de cette animation est de faire découvrir aux enfants le monde méconnu et craint de la nuit à travers les chauves-souris. À la fin de l'animation, les enfants doivent :

- Avoir compris qu'une chauve-souris est un mammifère comme nous, ils doivent se sentir plus proches des chauves-souris qu'avant l'animation.

- Avoir acquis quelques notions sur la biologie des chauves-souris.
- Savoir où et comment vit une chauve-souris.
- Savoir que ce sont des animaux utiles dont il ne faut pas avoir peur et qu'il y a moyen de leur laisser une petite place chez soi.
- Avoir expérimenté la vie d'une chauve-souris par le jeu et en avoir retenu les bases.
- Avoir une bonne idée sur ce qu'il faudrait faire pour qu'elles se portent mieux.

Au niveau des programmes scolaires, plusieurs socles de compétences en éval et initiation scientifique sont concernés et plusieurs concepts à construire pour appréhender les êtres vivants sont abordés comme :

- Faire émerger les représentations initiales à propos de la chauve-souris.
- Etudier la morphologie de l'animal.
- Connaître le cycle de vie des chauves-souris en France.
- Comprendre les menaces qui pèsent sur l'animal.
- Aguiser son sens de l'observation.
- Acquérir un comportement responsable face aux chauves-souris.

Vous pouvez contacter l'animateur du site

Envie d'en savoir plus ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Dordogne
b.duhaze@cen-na.org
tél. 05 53 80 93 99

Avec le soutien financier de

Édito

Depuis 2023, et suite à la loi 3DS du 21 février 2022, la Région est compétente sur la gestion des 235 sites Natura 2000 terrestres de Nouvelle-Aquitaine.

En tant que collectivité, chef de file biodiversité, elle veut faire de ces sites des lieux exemplaires de conciliation des enjeux environnementaux et des activités humaines.

À travers cette nouvelle compétence, je deviens Président du comité de pilotage du site Natura 2000 Carrière de Lanquais - les Roques.

Natif de Bergerac, je suis Maire depuis 2020 de la commune de Calès, en Pays/Sudois, et conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine depuis 2015.

Cette nouvelle responsabilité m'engage particulièrement.

La méthode que je choisis est claire : celle du dialogue continu et de la co-construction avec les propriétaires, les organisations agricoles, les acteurs locaux, avec l'objectif commun de préserver la biodiversité et protéger les espèces patrimoniales, en premier lieu les 14 espèces de chauves-souris présentes ici.

Soyez assurés de mon engagement comme nouveau Président de COPIL, et de ma disponibilité à venir à votre rencontre durant l'année qui s'ouvre.

Christophe Cathus,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 Carrière de Lanquais - les Roques

Carrière de Lanquais – les Roques [Dordogne]

NATUR ACTU N° 1 - Janvier 2024

- Surface : 268 hectares
- Trois communes : Lanquais, Faux, Monsac
- Trois cantons : les Roques, la Barde et Bas Boyer
- Site d'intérêt régional pour l'hibernation

Quelques chiffres

Parmi les 36 espèces de chauves-souris présentes en France, le département de la Dordogne en accueille 24 et 14 sont actuellement connus dans le périmètre du site Natura 2000 des Carrières de Lanquais – les Roques.

Parmi les 14 espèces présentes, 9 sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats/Faune/Flore et 3 sont considérées comme d'intérêt majeur pour le site : le Grand Rhinopathe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et le Minioptère de Schreiber (*Miniopterus schreibersii*).

La lettre d'information, *Chiffres et Lanquais*, est l'organe de publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Janvier 2024.
Rédigé : S. Malle, édité par : S. Malle, 45750 Saint-Cénaire, Tél. 05 53 03 20 07, smp@cen-na.org, Cédex 91002, 2, Boulevard Duhaze, sur notre commune.
Directeur de la publication : P. Saligner / Rédacteur : B. Durand / Conservatoire national des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Le suivi hivernal des chauves-souris à enjeu dans la carrière des Roques

Depuis l'année 2000, les trois carrières de l'objet d'un suivi hivernal annuel qui consiste à dénicher toutes les chauves-souris qui y sont présentes.

Ce suivi permet d'évaluer les tendances d'évolution des effectifs des différentes espèces et plus particulièrement les trois espèces à enjeu que sont le Grand Rhinophobe, le

Un zoom sur l'évolution des effectifs du Grand Rhinophobe dans la carrière des Roques de 2009 à 2023 montre que la moyenne des individus dans la carrière est de 300 et la médiane de 282. Le minimum d'individus comptabilisés est de 50 en 2011 et le maximum de 565 en 2009. On observe de grandes variations interannuelles. Une analyse succincte des tendances d'évolution des effectifs suppose une stagnation du nombre d'individus.

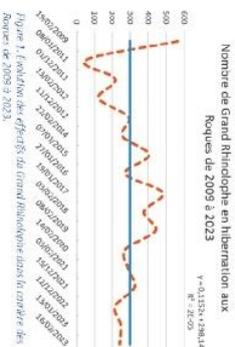
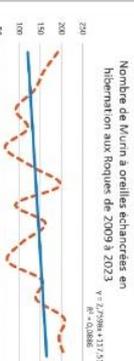


Figure 1. Evolution des effectifs du Grand Rhinophobe dans la carrière des Roques de 2009 à 2023.



Murin à oreilles écharcrées et le Minioptère de Schrebiers. La carrière des Roques constitue la carrière qui centralise les enjeux de conservation du site N2000. C'est elle qui accueille la grande partie des effectifs des espèces que vise le docob.

L'évolution des effectifs du Murin à oreilles écharcrées de 2009 à 2023, indique que la moyenne dans la carrière des Roques est de 144 individus et la médiane de 147. Le minimum d'individus comptabilisés est de 66 en 2014 et le maximum de 207 en 2023. Une analyse succincte des tendances d'évolution des effectifs suppose une légère augmentation du nombre d'individus.



L'évolution des effectifs du Minioptère de Schrebiers de 2009 à 2023 montre que la moyenne des individus dans la carrière des Roques est de 83 individus et la médiane de 71. Le minimum d'individus comptabilisés est de 5 en 2011 et le maximum de 302 en 2021. L'analyse des tendances d'évolution des effectifs dans la carrière des Roques suppose une diminution du nombre d'individus. On peut néanmoins remarquer que les effectifs subissent des fluctuations importantes avec des phases de désertion/utilisation de la cavité comme gîte d'hibernation. Ces fluctuations importantes qui sont notées semblent généralisées à l'échelle nationale car les gîtes fonctionnent en vases communicants et l'approche démographique de cette espèce nécessite d'être menée à l'échelle interrégionale ou nationale.

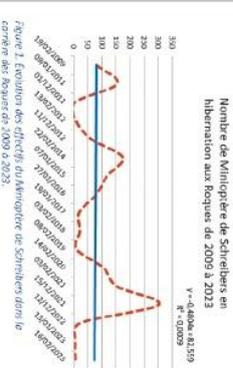
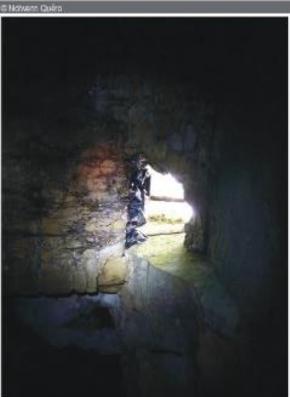


Figure 2. Evolution des effectifs du Minioptère de Schrebiers dans la carrière des Roques de 2009 à 2023.

Contrat de fermeture

L'un des objectifs du Docob (Document d'Objectifs) est d'assurer la tranquillité des chauves-souris dans les carrières. Pour y arriver, il est nécessaire de sécuriser les accès pour limiter, voire empêcher la pénétration dans les cavités. La carrière des Roques centralisant les enjeux de conservation, sa fermeture était une priorité. Depuis 2022, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est propriétaire de la carrière. Un contrat de fermeture a donc été déposé. C'est ainsi qu'en 2023 les trois accès en façade sud ont été fermés par une reprise en maçonnerie des murs de soutènement qui se sont effondrés.

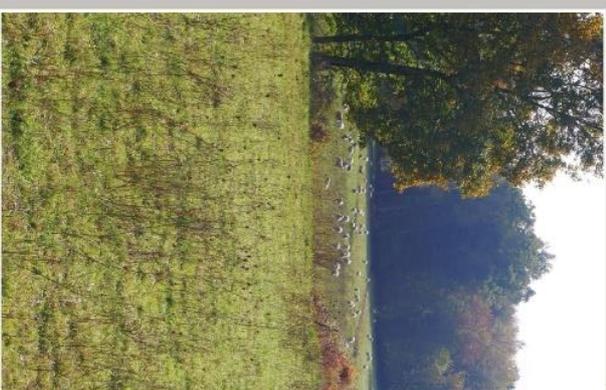


Pâturage

Depuis plusieurs années, deux contrats Natura 2000 sont signés par deux propriétaires dans le périmètre du site Natura 2000.

Il s'agit d'entretenir des prairies par le biais du pâturage de manière à favoriser des territoires de chasse potentiellement utilisés par les chauves-souris.

En l'absence d'entretien, les prairies vont progressivement évoluer vers l'embroussaillage puis la forêt. Dès lors, la quantité d'insectes qui constituent la ressource alimentaire des chauves-souris diminue ce qui a pour effet une baisse des effectifs. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des opérations d'entretien (fauche ou pâturage). Aussi, dans un contexte paysager très fortement forestier, le maintien de zones ouvertes est une priorité.



➤ Cassiopea:



**7J/7
24H/24**

Choisissez la sérénité !

cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

« La Téléassistance de Cassiopea, plus qu'un service d'urgence une présence bienveillante et une écoute personnalisée à chaque instant »

05 53 53 54 54

- Une **aide rapide en cas d'urgence**
- Une **présence bienveillante** à chaque instant
- Un **accompagnement personnalisé**
- Un **service de proximité**, localisé en Dordogne, certifié « Qualité de service téléassistance »
- Une **déclaration d'activités de services à la personne** permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt
- Service **agréé par le Conseil départemental de la dordogne** pour les bénéficiaires APA et PCH

3 mois offerts* grâce au partenariat avec votre mairie et Cassiopea.
Une conseillère en téléassistance vous renseigne à Sarliac sur rendez-vous.

*Dont le mois d'installation et sous conditions

« Jeanne, 84 ans, est bien entourée. Ses fils habitent dans la même commune et passent la voir tous les jours. Elle est sortie, un soir, de son domicile pour se rendre à son garage et elle a chuté sans pouvoir se relever. Heureusement, elle porte toujours sur elle sa téléassistance. Elle a pu donner l'alerte en appuyant simplement sur le médaillon. Un de ses fils est arrivé en 10 mn pour l'aider à se relever. »

« Pierre, 93 ans, a la visite de sa fille tous les jours en fin d'après-midi. Un soir de décembre, après le passage de sa fille, il a chuté dans son salon. Sans la téléassistance, il n'a pu prévenir personne. Son aide à domicile l'a retrouvé au sol le lendemain matin à 10h. Après un long séjour en milieu hospitalier suite à cette chute, il est entré en EHPAD. »

NF
services à la personne
50% crédit d'impôt
www.cassiopea.fr

➤ Service public d'urgence pour personnes en situation de handicap :



Lancé en 2011 par les ministères de la Santé et de l'intérieur, et piloté par le CHU Alpes-Grenoble, le **114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques**, pour contacter, grâce au dispositif de

Conversation Totale (Visio, texte, voix, images) les secours les plus proches, par SMS, internet et via l'application « **Urgence 114** ».

➤ Achat et remboursement de timbres électroniques :

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes.

Il s'effectue au choix :

- pour les timbres achetés sur [www.timbres.gouv.fr](https://timbres.gouv.fr/), sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,
- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide.

Il existe toutefois un **formulaire de demande de remboursement manuel en cas de stricte nécessité.**

➤ L'usage des écrans chez soi, entre nous, en famille :

UNE EXPOSITION PRÉCOCE ET DE PLUS EN PLUS MASSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS

Celle-ci peut nuire au bon développement de l'enfant. Il convient donc d'éviter l'exposition des enfants de moins de trois ans aux écrans et de veiller à l'usage raisonnable des écrans des plus grands.

DES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES SUR LA SANTÉ DES ENFANTS

La surexposition aux écrans ou leur gestion inappropriée peut entraîner des risques et des effets sur la santé des enfants tels que sur le sommeil, la vision ou encore le poids.

LE BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PAR LES PARENTS

Les écrans sont aujourd'hui incontournables dans nos quotidiens et leur utilisation peut avoir de nombreux avantages tels que l'accès à une information plurielle et large, l'accès à la culture ou encore le maintien des relations sociales. Toutefois, cela est conditionné à un usage raisonné par les utilisateurs et ce, dès le plus jeune âge. Les parents ont ainsi un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement de leurs enfants dans l'univers numérique.



➤ Travaux d'entretien ligne haute tension :

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) lignes à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 25 mars 2024 jusqu'au 31 mai 2024

Merci de ralentir !



➤ Les assistantes maternelles :



Vous trouverez la liste des assistantes maternelles agréées du département de la Dordogne par le lien ci-dessous :

https://www.dordogne.fr/fileadmin/telechargements/DGA-SP/Enfance-Famille/Liste_des_ASMAT_janvier_2024.pdf

➤ Les permanences de la PMI :

NOUVEAU : Le Docteur David MONTES-BENTURA fait des permanences sur la commune d'Issigeac le 1^{er} jeudi de chaque mois **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.04.62.

Prochaines disponibilités :

- Jeudi 04 avril
- Lundi 29 avril (*exceptionnellement lundi*)

La puéricultrice Flavie VERDIER elle, fait des consultations pour les enfants jusqu'à 6 ans **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** au 05.53.02.06.13.

➤ Les numéros surtaxés et abonnements internet :

Un SMS promettant un gain ? Un clic sur Internet pour contacter une administration ou un professionnel ?

ATTENTION, il s'agit peut-être d'arnaques ou de pièges aux numéros surtaxés et Internet+, dont le coût sera prélevé directement sur la facture de téléphone.

Les bons réflexes

1
Attention aux numéros inconnus.
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenclicquepas
#jenerappellepas !

2
Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler :
Je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3
Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4
J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
• **vert = gratuit**
• **gris = prix d'un appel normal**
• **violet = numéro surtaxé**
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

➔ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

➔ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au



OU SUR www.33700.fr



Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application  

➤ ASEPT : ateliers Form'bien Être à Faux :



L'ASEPT vous propose de nouveau des ateliers gratuits, ouverts à tous, pour les plus de 55 ans. C'est un cycle de 7 ateliers de 1h30 par semaine, les jeudis de 14h30 à 16h à partir du 11 avril.

Ces ateliers visent à donner des conseils et des techniques pour redécouvrir le plaisir de sentir son corps, générer un mieux-être et devenir acteur de son bien-être physique et psychologique.

CALENDRIER Prévisionnel* Atelier Form'Bien Être (7 séances d'1h30) à Faux

| SÉANCE | DATE |
|----------|----------|
| Séance 1 | 11 avril |
| Séance 2 | 18 avril |
| Séance 3 | 25 avril |
| Séance 4 | 2 mai |
| Séance 5 | 16 mai |
| Séance 6 | 23 mai |
| Séance 7 | 30 mai |

Salle des fêtes
24560 FAUX
Les jeudis de 14h30 à 16h

Animatrice : Cécile Vadel 06.95.62.20.26

*Calendrier susceptible d'être modifié en accord avec le groupe en fonction des vacances scolaires ou autres événements. Merci de votre compréhension.

ASEPT Périgord Agenais

7, place du Général Leclerc – 24000 PÉRIGUEUX – 05.53.02.68.76

1, rue Tapie – 47000 AGEN – 05.53.67.77.32

Mail : contact@asept-perigord-agenais.fr – Site internet : www.asept-perigord-agenais.fr

➤ Le brûlage des déchets verts :



Le brûlage des déchets verts est interdit jusqu'au 30 septembre.

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible !
Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

• Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.

Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

➤ Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement



J
O
Y
E
U
S
E
S

P
Â
Q
U
E
S

À
T
O
U
S



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



HORAIRES D'OUVERTURE

| | Matin | Après-midi |
|----------|-------------|---------------|
| Lundi | | 16h30 à 18h00 |
| Mercredi | | 16 h à 18 h |
| Samedi | 10 h à 12 h | |

Rencontre avec l'autrice Anne DELAFLOTTE MEHDEVI

À vos Agendas !!! Printemps littéraire à Faux

Quel plaisir de vous annoncer la venue de l'autrice Anne Delaflotte Mehdevi que nombre d'entre nous apprécient. Elle nous présentera son dernier opus « Trop Humain », **JEUDI 25 AVRIL à 18h00.**

Pour rappel son précédent livre « le livre des heures » faisait partie de la sélection pour le prix La Boétie 2023.

RENCONTRE

ANNE DELAFLOTTE
MEHDEVI

ANNE
DELAFLOTTE
MEHDEVI
Trop humain

Par l'autrice du *Livre des heures*

JEUDI 25 AVRIL
À 18H00

Bibliothèque de FAUX

The image is a promotional poster for a book meeting. It features a green background with a yellow diagonal stripe at the bottom. On the right, there is a circular portrait of Anne Delaflotte Mehdevi, a woman with long brown hair, resting her chin on her hand. On the left, there is a small image of the book cover for 'Trop humain' by Anne Delaflotte Mehdevi. The text is in orange and white, providing details about the author, the book title, the date and time of the meeting, and the location at the Faux Municipal Library.

Initiation à l'art - Exposition « Vanité tout n'est que vanité... médiation autour d'une nature morte »



Fonds Départemental d'Art Contemporain

EXPOSITION

Vanité, tout n'est que vanité - Variations autour de la nature morte dans les collections du FDAC

| | |
|------------------|---------------------|
| Béatrice MALEYRE | Tony CROSBIE |
| Maurice ALBE | ELIZERMAN |
| Vincent BERSARS | Gérard FIORETTI |
| Simon GALES | Philippe DEMEILLIER |
| Pierre LAHAUT | Christian BOY |

Mairie - salle du conseil

FAUX

Du 12 mars au 11 avril 2024

Lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h - Entrée libre

Renseignements : 05 53 24 32 40



@dordogne.fr



Le mercredi 28 mars, les enfants de l'École de FAUX ont bénéficié d'un médiateur culturel en la personne de Monsieur Jean-Philippe Teyssiéras de l'Agence Culturelle Dordogne qui les a initiés à quelques techniques artistiques en s'appuyant sur les œuvres de l'exposition d'art contemporain présente dans nos murs.

Il a partagé ses connaissances à l'aide d'un jeu de piste pour le bonheur des enfants... Tout en restant à hauteur d'enfant. « Trop bien !!! » liemotiv revenant fréquemment à l'issue de la visite.

Chouette moment, vraiment, moment de partage ! Enseignantes, enfants, bibliothécaire, bénévoles, Parents : conquis !!!



La vie associative :

➤ Liste des contacts des associations de la commune :

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : Mr MORTON DE LA CHAPELLE Arnaud 05.53.58.87.81
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **AU CŒUR DE FAUX** : M AMMETER Raymond 06.72.84.20.77
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme PISSOT Candice 06.86.65.61.95
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX 'LIES** : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : Mme GACHET Claire
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. PEYTOU Romain 06.23.75.77.27
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60
- * **TRADI'FAULIES (Bal Trad)** : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77

➤ Création et loisirs :



L'association création et loisirs a tenu son expo les 16 et 17 mars et peut se réjouir du succès qu'elle a remporté. Avec ses 15 peintres (dont un invité), et 5 exposants : les lampes industrielles d'Yves Neveu, des objets bois de Jacques Ramisse, un illustrateur Sylvain Legrand, la petite couture de Nicole Hogedez et Stéphanie Kuntz de l'atelier kdo de Lalinde.

Je voudrais adresser des remerciements tout particuliers à :

- Mme Clément de l'atelier des couleurs de Saint Capraise, pour le prêt des grilles,
- aux couturières de l'association qui ont cousu leur habillage,
- à l'atelier peinture qui a confectionné les affiches apposées sur les arbres,
- à tous les exposants pour leurs œuvres et la confection des pâtisseries offertes à cette occasion.
- à Isabelle Oleszak, notre reporter Facebook.

En effet, vous avez raté cette occasion de venir et de réveiller vos pupilles, pas d'angoisse !! vous pouvez consulter le compte : faux en Périgord 24 création et loisirs.

Ce fut un beau week-end, 190 personnes sont venues regarder les tableaux et une sensation partagée par beaucoup que l'offre était plus diverse, plus colorée, plus aboutie, plus séduisante.

Les panneaux des travaux aquarelle, réalisés sous l'égide de Marie-Hélène ont également suscité un grand intérêt. Des pistes de travail s'ouvrent à nous. On va finir par être bons !

Nous espérons pouvoir vous proposer ce même moment convivial l'année prochaine. Je vous dis donc à bientôt.



➤ Au cœur de Faux :



Association Au cœur de Faux



Les rendez-vous du lundi Au cœur de faux

Suite aux rendez-vous autour des émotions proposés par les professionnels de l'association durant les mois de janvier, février et mars, nous proposons de nous retrouver au printemps pour de nouvelles rencontres ouvertes à toutes et à tous.

Le thème proposé est : **Rendez-vous avec la confiance en soi**

L'association interviendra **les lundis 15 avril, 13 mai et 17 juin 2024 de 20h à 22h30 à la salle des fêtes** de Faux. Lors de chaque soirée, différents professionnels vous proposeront de mieux connaître la confiance en soi, d'apprendre à l'acquérir et à la nourrir. Ce sera également l'occasion d'expérimenter différentes pratiques simples, accessibles à tous et d'échanger autour de cette thématique. Et toujours avec le désir de nous retrouver dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Premier rendez-vous : Lundi 15 avril – Qui est confiance en soi ? – ENTREE LIBRE

Avec Philippe Hogedez, Annie Ammeter et Virginie Serrière

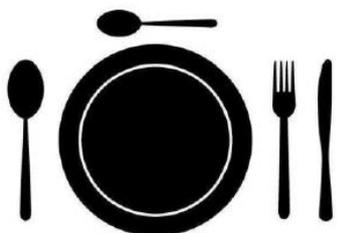
Calendrier des manifestations :

| DATES | MANIFESTATIONS | ASSOCIATIONS |
|---------------------|--------------------------------------|---|
| 07 Avril | - Repas d'ouverture | Les Boulistes |
| 08 Avril | - Au cœur de Faux | Au cœur de Faux |
| 17 Avril | - Complexe Sportif | Le Multisport Tour |
| 24 Avril | - Stade communal | La Caravane « Terre de jeux Paris 2024 » |
| 25 Avril | - Rencontre littéraire | Bibliothèque de Faux |
| 26 Avril | - Concert à l'église | Académie internationale de musique d'Issigeac |
| 28 Avril | - Bal' Trad | Tradi'faulies |
| 1 ^{er} Mai | - Omelette à l'aillet | Comité des fêtes |
| 13 Mai | - Au cœur de Faux | Au cœur de Faux |
| 10 Juin | - Au cœur de Faux | Au cœur de Faux |
| 15 Juin | - Tournois U11 9h / 16h | FC FAUX |
| 15 Juin | - Tournois U13 16h / 22h | FC FAUX |
| 16 Juin | - Tournoi de Sixte Séniors | FC FAUX |
| 22 Juin | - Fête de l'Association | Création et Loisirs |
| 30 Juin | - Bal' Trad ANNULÉ | Tradi'faulies |
| 14 Juillet | - Repas des Boulistes | Les Boulistes |
| 04 Août | - Bal' Trad | Tradi'faulies |
| 15 Août | - Fête votive | Comité des fêtes |
| 27 Octobre | - Bal' Trad | Tradi'faulies |
| 17 Novembre | - Bal' Trad | Tradi'faulies |
| 08 Décembre | - Bal' Trad | Tradi'faulies |

Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification

en vigueur à la date des manifestations

Les Boulistes de Faux



Organisent un Repas
pour commencer l'année
2024 !

Le 07 Avril 2024 à 12h00

*A la Salle des fêtes de FAUX
Avec Animation Musicale*

Menu

*Apéritif
Poule au pot
Fromage, salade
Dessert*

Café et vin compris

Tarifs :

Adultes : 22 €

Enfants : 15 €

*Réservations
jusqu'au 31 mars inclus*

Contact :

Bibi : 06.24.40.10.55

VENEZ NOMBREUX !

Et n'oubliez pas vos couverts...

Le Bureau

15

AVRIL

SALLE DES FÊTES DE FAUX 
20H-22H30

RENDEZ-VOUS AVEC LA CONFIANCE EN SOI

AVEC



Philippe Hogedez,
Photographe portraitiste



Virginie Serrière
Praticienne narrative



Annie Ammeter
Praticienne en soins énergétiques

Entrée libre
ouvert à tous !

Rendez-vous 1/3

Qui est Confiance en soi ?
Comment la reconnaître ?

Une soirée pour s'informer et expérimenter !

FAUX

AU COMPLEXE SPORTIF



MERCREDI 17 AVRIL de 9 h à 17h

20€ la journée, 10€ pour les enfants de FAUX, goûter offert



NOUS GARDONS VOS ENFANTS TOUTE LA JOURNEE
(prévoir pique nique ou plat à réchauffer)

LE 1ER CENTRE DE LOISIRS SPORTIF ITINERANT
POUR LES 6-8ANS, 9-12ANS ET 13-15ANS

SPORTS & LOISIRS

SLSCP

SERVICES CONSEILS & PRESTATIONS



Le MULTISPORT TOUR

dans votre commune



EXEMPLE D'ACTIVITES PROPOSEES

en FONCTION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION

(parcours d'obstacles, tchoukball, bumball, crosse québécoise, thèque, tir à l'arc, jeux d'orientation, sarbacane et + de 65 sports différents)

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNE DE FAUX

Contact et inscription obligatoire: 06 85 73 53 12 ou slscp24@gmail.com



**Sport en Milieu Rural
Nouvelle-Aquitaine**



Le Sport est dans ma nature

DORDOGNE-PÉRIGORD

**20^e
TERRE
DE JEUX
24**

CARAVANE

TERRE DE JEUX 2024

Vacances scolaires

Du 15 au 26 avril 2024

— Enfants âgés de 8 à 11 ans (CE2, CM1, CM2) —

Une occasion de découvrir gratuitement

les disciplines présentes aux Jeux Olympiques et Paralympiques

**SPORTS
COLLECTIFS,
SPORTS
INDIVIDUELS
ET SPORTS
DE PLEINE
NATURE**

**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !**

**Dordogne
PÉRIGORD**

LE DÉPARTEMENT DORDOGNE



CRÉDITS PHOTOS : WILLIAM LAMON
FRANCK COSSON
© AGENT PHOTO-SPORTS LA BOUTINE



FAUX : MERCREDI 24 AVRIL

20 TERRE DE JEUX 24

Programme des journées 2024 :

Accueil de 8h30 à 9h30
Activités sportives de 9h30 à 12h et de 14h à 16h
Fin de Journée : 16h - 16h30
Prévoir un pique-nique pour chaque journée.
Vêtements de sport adaptés
à la pratique sportive et au temps (prévoir une gourde d'eau)

LIMITÉE À 30 INSCRIPTIONS PAR JOURNÉE

Inscription par courrier ou sur le site du Département :
<https://demar.dies.dordogne.fr/inscriptions-caravane-terre-jeux-2024/>



LA CARAVANE « TERRE DE JEUX PARIS 2024 » VISITERA :

- Le mardi 16 avril :** Campagne - Site départemental du château de Campagne
Contact et renseignements : Mehdi Arbib : 07.88.31.63.45 - m.arbib@dordogne.fr
- Le mardi 16 avril :** Périgordaise - Gymnase communal
Contact et renseignements : Mehdi Arbib : 07.88.31.63.45 - m.arbib@dordogne.fr
- Le Mercredi 17 avril :** Bourdeilles - Stade communal
Contact et renseignements : Bernot Arvouet : 06.31.01.09.26 - b.arvouet@dordogne.fr
- Le Mercredi 17 avril :** La Chapelle-Gonguait - Stade communal
Contact et renseignements : Bernot Arvouet : 06.31.01.09.26 - b.arvouet@dordogne.fr
- Le Mercredi 17 avril :** Saint-Rémy-sur-Lidoire - City stade
Contact et renseignements : Bernot Arvouet : 06.31.01.09.26 - b.arvouet@dordogne.fr
- Le Jeudi 18 avril :** Cognac-sur-Tulle - Stade communal
Contact et renseignements : Bernot Arvouet : 06.31.01.09.26 - b.arvouet@dordogne.fr
Mardi Arbib : 07.88.31.63.45 - m.arbib@dordogne.fr
- Le Jeudi 18 avril :** Saint Genès - Stade communal
Contact et renseignements : Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
- Le Jeudi 18 avril :** La Faulcade - Gymnase communal
Contact et renseignements : Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
- Le Lundi 22 avril :** Nontron - Stade Henri Lefortet à Saint-Martial-de-Valette
Contact et renseignements : Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
- Le Lundi 22 avril :** Saint-Aulaye-Puymaugou - Stade Raymond Farspöhl
Contact et renseignements : Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
- Le Lundi 22 avril :** Agnac - Gymnase Intercommunal
Contact et renseignements : Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
- Le Mardi 23 avril :** Sarlat-la-Canéda - Complexe sportif de la Canéda
Contact et renseignements : Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
- Le Mardi 23 avril :** Beaumont-en-Périgord - Gymnase Intercommunal
Contact et renseignements : Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
- Le mercredi 24 avril :** Faux - Stade communal
Contact et renseignements : Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
Geoffrey Abriet : 07.88.31.63.37 - g.abriet@dordogne.fr
- Le Jeudi 25 avril :** Montignac-Lascaux - Stade des sports du Blémond
Contact et renseignements : Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr
- Le Jeudi 25 avril :** Villambard - Stade communal
Contact et renseignements : Benjamin Gaudou : 06.72.63.30.29 - b.gaudou@dordogne.fr

FICHE D'INSCRIPTION

À renvoyer à :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
Direction des sports
2, rue Paul-Louis Courier - 24000 PÉRIGUEUX
Secrétariat : 05 53 02 02 80

Choisir un lieu :

- Campagne (06/04) Périgordaise (06/04) Bourdeilles (07/04) Saint-Rémy-sur-Lidoire (07/04)
 La Chapelle-Gonguait (07/04) Saint-Genès (08/04) Cognac-sur-Tulle (08/04) La Faulcade (08/04)
 Nontron (22/04) Saint-Aulaye-Puymaugou (22/04) Agnac (22/04) Beaumont-en-Périgord (23/04)
 Sarlat-la-Canéda (23/04) Faux (24/04) Montignac-Lascaux (25/04)
 Villambard (25/04)

La direction des sports se réserve le droit d'annuler la journée en cas de mauvais temps, d'un contexte de pratique non sécurisé et d'un effectif de participants trop réduit.

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

N° de téléphone des parents : _____

E-mail des parents : _____

Classe et Ecole primaire : _____

Licencié (e) dans un club sportif : OUI, précisez _____ NON

Assurance extrascolaire obligatoire (à joindre à l'inscription)

N° de téléphone en cas d'urgence : _____ et _____

A 16h, comment rentrez vous votre enfant ? _____

avec ses parents autre(s) personne(s) : à préciser _____

seul(e)

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) _____ autorise mon

enfant _____ à participer à la Caravane Terre de Jeux

Périgord Dordogne organisée sur les communes ci-dessus et donne tous

les pouvoirs au responsable en cas d'accident ou d'hospitalisation.

Droit à l'image :

J'autorise Je n'autorise pas

le Conseil Départemental de la Dordogne :

- À faire réaliser par la direction des Sports et de la Jeunesse et le chargé de communication et en autant d'exemplaires qu'il le souhaite, des photographies, des enregistrements de l'image et de la voix de mon enfant dans le cadre des stages sportifs ;

- A reproduire et diffuser la/les photographie(s), les images vidéo et les enregistrements sonores représentant mon enfant sur les supports de communication du département et à des fins exclusivement non commerciales, sans contrepartie d'aucune sorte

Difficultés de santé : votre enfant suit-il un traitement (asthme, allergie, crise convulsive, autres) : OUI NON, si oui précisez _____

ou indiquez toutes autres informations que vous jugez utiles :

Date : _____

Signature du détenteur de l'autorité parentale

CONCERT À FAUX : VENDREDI 26 AVRIL 20H00



ISSIGEAC INTERNATIONAL
MUSIC ACADEMY

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE MUSIQUE D'ISSIGEAC

PATRON: NELLY MIRICIOIU

printemps 2024 concerts



LUNDI 22 AVRIL 18H30

RÉCITAL DE CORDES ET DE PIANO COMPRENANT BEETHOVEN,
BRAHMS & ELGAR, AVEC LE CÉLÈBRE VIOLONISTE, ISHANI BHOOLA
MAISON DES SERVICES, ISSIGEAC. LES DONS AU FONDS BURSURY DE L'IIMA



JEUDI 25 AVRIL 20H00

GRAND CONCERT CHORAL AVEC BRUCKNER, FAURE & LE REQUIEM
DE MOZART, SOUS LA DIRECTION DU DR. RICHARD JENKINSON
ÉGLISE SAINT-FÉLICIEN, ISSIGEAC. BILLETS €15.00



VENDREDI 26 AVRIL 20H00

CONCERT CLASSIQUE DE GALA AVEC DES SOLISTES INTERNATIONAUX
DE L'ACADÉMIE, CHANTANT UN PROGRAMME D'ARIAS PRÉCIEUSES
ÉGLISE SAINT SATURNIN, FAUX. BILLETS €15.00

POUR RÉSERVER DES BILLETS, UTILISEZ LES CODES QR OU VISITEZ

WWW.IIMUSICACADEMY.COM

LE FESTIVAL A ÉTÉ PARRAINÉ PAR

domaine de
Jurmilhac


issigeac
une cité unique


GENERALI



**SALLE DES FETES
FAUX EN PERIGORD 24**

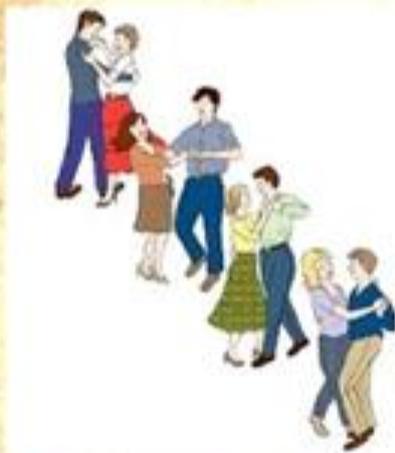
**PROCHE DE L'EGLISE
FACE AUX MONUMENTS
AUX MORTS**

BAL TRAD

À 15H00

AVEC LE GROUPE

TRADIVIRUS



DIMANCHE

28 AVRIL 2024

STAGE À 14H00

ANIME PAR CHANTAL

VARIANTES DE MAZURKA

**VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX,
VALSES, POLKAS, MAZURKAS, DANSES DE BRETAGNE,
DES FLANDRES ET D'AILLEURS...**

DOMINIQUE À LA CONTREBASSE

MARY AU VIOLON

VIVIANE A LA FLUTE

JEAN AUX ACCORDEONS

CONTACT : 0678584710

ENTRÉE AU CHAPEAU

FAUX

Mercredi 1^{er} MAI 2024

9H Marche - rendez-vous 8h30 place de la Mairie

Café offert

- Boucle 6 - 7 km avec Lionel
- Boucle 10 - 11 km avec Danièle



12H « OMELETTE A L'AILLET »

1 Apéritif
Charcuterie
Omelette à l'Aillet
Salade verte
Fromage, pain
1 boisson (vin/jus de fruit)
Dessert - Café

15€ /adulte
7€ /enfant
jusqu'à 10 ans

Uniquement sur **RESERVATION**
entre le 10 et le 24 avril 2024 :

06 24 40 10 55 07 85 35 13 92

Sous le chapiteau à la Mairie
Organisé par Le Comité des Fêtes



**Merci d'apporter
vos couverts.**

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Communauté de communes :

➤ Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services.

Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac :

franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560

ISSIGEAC

Tel : 05.35.02.00.12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➤ SMD3 :

Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

| Périodes d'ouverture | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|--|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| BERGERAC R. Denis Papin 05.53.57.70.66 | HIVER : 01/09 au 30/06 | 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00 | 8h30 – 12h30 12h30 13h30 - 18h00 | 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00 |
| ISSIGEAC La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46 | HIVER : 01/09 au 30/06 | 14h00 - 17h45 | FERME | 14h00 - 17h45 | FERME | 14h00 - 17h45 | 9h00 - 12h00 14h - 17h45 |

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

➤ Permanences SOLIHA :



Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 4^{ème} jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;

- **À ISSIGEAC** : le 2nd jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20

➤ SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel Maigniez est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr

Permanences des organismes :

ASSISTANTE SOCIALE :

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

M.S.A. :

Sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC:

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500

EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois : (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500

EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH: Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Anah.cd24@dordogne.fr - 05.53.45.45.80

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF) :

(Taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail sdif.dordogne@dgifp.finances.gouv.fr
- Ou sur le site www.impots.gouv.fr (espace particulier / rubrique contact)

PAHARMACIE DE GARDE



Application Le Pharmacien

Site :

www.3237.fr



Liste des commerçants, artisans et professions libérales :

ARTISANS :

- CHATELET Nicolas NC Multi-services** –
538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 –
nchatelet@me.com
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie)**
– 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – rg24@live.fr
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture)** –
134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémie (Maçonnerie, gros œuvre)** –
167 rue Paul Abadie – 06.26.48.73.56
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste)** –
La Micalie – 06.88.89.30.61
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie)** –
1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins)** –
135 Route Les Grèzes - 06.22.14.32.34
- PIGEARD René (Multi-Services)** - Petits travaux de
jardinage - 200 Route des Galis - 06.18.69.15.14
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de
bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage)** –
120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
- SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration)** –
449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et
Motoculture)** –
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

ASSISTANTE MATERNELLE :

- MAHIEU Brigitte** – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 –
05.47.77.26.70

CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

- Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle
ARNAL — Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine
DEPEYROU-VEYRET
23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation –

Cours de Gymnastique adaptée

- Annie AMMETER** –
894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE :

NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :

- Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :

- Guyline DARIN - 06.81.41.60.62

GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :

- Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE :

- Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

COMMERÇANTS :

- AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE**
(Centre Équestre, Poney-Club, Camping) –
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse
postale : 794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57
- ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD** –
67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89
- BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes,
Meublé)** –
242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
- BRETOU Daniel (Gîte rural)** –
17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
- CHEZ TACO – Restauration rapide (Sur place ou à
emporter)** –
Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure** –
56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
- COOP ALPHA Delphine FRAY Assistante administrative**
07.84.84.53.09
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour** –
146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateauletour.fr
- DEGUILHEM Kevin – LDLOC24 (location chambres
froides)** – 06.37.90.98.27 – ldloc24@gmail.com
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme)** –
1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou
06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées
automobile et agricole, équipements divers)** –
47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et
06.07.45.31.64
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme)** –
Les Grèzes – 07.77.32.21.96
- KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce
ambulante – restauration rapide)** –
392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de
volailles et bovins, vente à la Ferme)** –
1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules)**
264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme)**
« Les Bénèches » - 06.87.85.51.97
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile** –
886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs)**
– 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
- VIVAL – Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de
CASTANET Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale**
159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

Memento des numéros utiles :



| | |
|--|--|
| GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00 | 05.53.73.52.80 |
| MAIRIE de FAUX faux24.mairie@wanadoo.fr AGENCE POSTALE DE FAUX | 05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 05.53.24.32.40 |
| BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com | 05.53.22.91.55 |
| LA POSTE à ISSIGEAC | 3631 |
| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Assainissement Non Collectif) | 05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49 |
| AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr | 05.53.74.26.25 |
| CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS) | 05.53.22.57.94 |
| OFFICE du TOURISME - d'ISSIGEAC - d'EYMET | 05.53.58.79.62 05.53.23.74.95 |
| DÉCHETERIE d'ISSIGEAC | 05.53.73.34.46 |
| AMBULANCES d'ISSIGEAC | 05.53.58.73.83 |
| TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux | 05.53.61.76.74 06.74.84.39.39 |
| HÔPITAL - BERGERAC | 05.53.63.88.88 |
| PHARMACIE ISSIGEAC PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) | 05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr |
| CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC) Dr LAGORCE (généraliste) Dr FERRER (généraliste) Dr BENOIST (dentiste) | 05.53.58.71.33 05.53.58.27.86 05.53.63.00.27 |
| INFIRMIÈRES à FAUX Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER | 06.88.20.28.57 |

| | |
|---|--|
| INFIRMIER(ES) - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC) | 05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 |
| - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES) | 06.64.89.85.44 |
| - L. BLOT (BOUNIAGUES) | 06.10.71.00.34 |
| KINÉSITHÉRAPEUTES A. AMMETER (FAUX) S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES) | 06.07.63.18.95 05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20 |
| OSTÉOPATHES Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC) | 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26 |
| PÉDICURE PODOLOGUE C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC) F. CORREIA | 06.61.69.36.06 06.37.42.17.99 |
| LUXOPUNCTURE M. ADELÀÏDE (BOUNIAGUES) | 05.53.88.85.83 |
| PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE) | 06.88.55.78.93 |
| VÉTÉRINAIRE MONSAGUEL Dr LIENASSON Diane uniquement sur rdv lundi mardi jeudi vendredi 9h – 12h 14h- 18h – mercredi 9h à 12h – samedi 10h à 12h | 05.53.74.21.68 |
| S-PREFECTURE BERGERAC | 05.47.24.16.16 |
| CENTRE IMPÔTS BERGERAC | 05.53.63.67.20 |
| E.D.F Dépannage | 09.72.67.50.24 |
| SAUR Accueil client et branchements | 05.81.31.85.03 |
| SAUR dépannage 7j/7j | 05.81.91.35.05 |
| SECOURS CATHOLIQUE | 05.53.57.73.72 |
| SMD3 (collecte des ordures ménagères) | 09.71.00.84.24 |
| DAC CROIX ROUGE - BERGERAC | 05.53.61.08.46 |
| AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord www.bergerac.aeroport.fr | 05.53.22.25.25 |
| Les Messes | |
| Messes le dimanche matin 9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet | |
| Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com | 05.53.23.82.10 |

AGENDA 30

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

« *La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement.* »

MANGER DES LEGUMES DE SAISON c'est bon pour la planète et pour les maraichers locaux

Questionnaire à destination des habitant.es de FAUX

Les habitant.es et élu.es de notre comité Agenda 30 se réunissent pour construire et mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable sur notre commune (social, économie, environnement). Sur quelques sujets en cours, il nous apparait très important de recueillir votre avis qui sera précieux pour nourrir les décisions portées par la commune. **Merci de consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.**

▪ Un marché de producteurs sous la halle de Faux

1- Un marché de producteur vous paraît-il pertinent pour notre commune ? OUI NON
Si non, pourquoi ?

2- Est-ce que cela peut répondre à votre besoin d'achats alimentaires ? OUI NON

3- Pour un marché de producteurs convivial qui valorise aussi les autres commerçants de la place (Vival, futur boulanger...), quel créneau vous paraît le plus pertinent ?

- Le vendredi en début de soirée (17h30- 20h30)
- Le samedi matin
- Autre jour

Commentaire :

▪ Déchets végétaux, Broyat

4- Est-ce qu'une solution pour faire du broyat avec vos végétaux vous serait utile ?
OUI NON

5- Seriez-vous prêt à payer une prestation à un prix raisonnable pour ce service ?
OUI NON

▪ Fleurissement de la commune

6- la commune est candidate pour le label Village Fleuri, seriez-vous prêt à vous mobiliser pour participer au fleurissement de vos jardins ? OUI NON

▪ Échanges, entraide entre habitants

7- Vous paraît-il intéressant de mettre en place un système (panneau d'affichage par exemple) pour rendre visible les besoins et/ou offres des habitant.es dans un esprit d'entraide entre Falloises et Fallois. Ex : proposition de covoiturage, prêt de matériel de bricolage, temps disponible pour aider...
OUI NON

▪ Tambourinaire

8- Est-ce que vous lisez le Tambourinaire, journal du Village ? OUI NON

9- La fréquence de réception vous convient-elle ? OUI NON

10- Souhaitez-vous le recevoir par mail ? OUI NON

11- Une proposition d'amélioration pour le Tambourinaire ?

Merci pour votre participation

À retourner par mail à l'adresse suivante : faux24.mairie@wanadoo.fr ou à déposer au secrétariat de mairie